Image not found or type unknown

Litige banque 7 ans après

Par **Vavagot**, le **18/06/2019** à **23:49**

Bonsoir
Je me permets de faire appel à vos services en février 2012 ma banque clôture mon compte puis plus aucunes nouvelles! Pas de courriers ni de relevés bancaires entre temps j'ouvre un compte dans une autre banque ! et aujourd'hui plus de 7 ans après j'ai un huissier qui me réclame la somme de 1333.48€ Sur un compte courant . Avec un message téléphonique me disant que tout mes biens vont être saisies ainsi que mes comptes bancaires ainsi qu'un e-mail avec courrier joints ,Si je devais un arriéré à la banque non t'il Pas deux ans pour me réclamer la somme ? Quels sont mes droits ? Est ce qu'ils ont le droit de me réclamer cette somme 7 ans après ?Ont ils le droit de saisir mes comptes? Et concernant le fichier de la banque de France ont ils le droit de me fichier? Sachant que je n'ai aucun problème avec ma banque actuelle?
Bien à bous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés